

Les bourses aux collégiens

Le Département de Vaucluse accompagne les familles pour alléger le coût de la scolarité de leurs enfants.

Pour qui ?

- › Les collégiens boursiers d'État, résidant en Vaucluse, inscrits dans un collège public ou privé sous contrat, en Vaucluse ou dans un autre département.

Quelles sont les conditions d'octroi ?

- › Etre domicilié dans le Vaucluse,
- › Etre inscrit dans un collège public ou privé sous contrat dans le Vaucluse ou un autre département.

Comment obtenir le dossier ?

- › En téléchargeant le dossier,
- › En retirant le dossier au collège où l'enfant est scolarisé

Quand déposer sa demande ?



La date limite de dépôt du dossier au collège a été fixée au 30 novembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025. *Tout dossier parvenu hors délai, ne pourra être instruit.*

Où doit-on déposer le dossier ?


- › Uniquement au collège où l'enfant est scolarisé, seule la date de dépôt au collège fait foi.

Quand se fait le versement ?

- › Entre mi-juin et mi-juillet de l'année scolaire de référence.

CONTACT

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

 [0490161500](tel:0490161500)

 CONTACTER



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09